

Table ronde : l'expérience face au système

LUC VAN CAMPENHOUDT

« Il n'y a rien de plus pratique qu'une bonne théorie » aurait écrit Kurt Lewin. Ce dossier et le colloque qui l'a nourri en sont la preuve. L'approche des aspects socio-économiques du handicap était délibérément théorique : se donner des cadres d'analyse pour mettre au jour la manière dont le handicap est traité et géré dans notre société et, en particulier, ce qu'il génère comme flux économiques. L'examen des mécanismes et des processus qui déterminent l'expérience concrète du handicap réclame, paradoxalement, que l'on prenne, par la théorie, un recul très provisoire par rapport à cette expérience sur laquelle il faut finalement revenir. C'était la fonction de la table ronde qui a conclu le colloque. Cette conclusion en reprend les points saillants, non à la manière d'un résumé mais d'une réflexion personnelle.

L'épanouissement personnel se joue, pour une large part, en dehors de la sphère du travail. Le projet de vie et de survie peut même impliquer, pour certains, le choix délibéré de ne pas travailler, du moins dans le cadre d'un contrat d'emploi. Mais, d'une manière générale, pour la personne handicapée, autant sinon plus que pour toute autre, le travail est un vecteur d'intégration majeur qui procure statut, ressources et inscription dans un réseau professionnel et social. L'expérience démontre, on s'en doute, que ce n'est pas si simple.

En amont déjà, la discrimination commence notamment avec la scolarité, et en particulier au moment de la transition entre l'enseignement et un éventuel premier emploi. À défaut d'un accompagnement du jeune handicapé dans sa recherche d'emploi, l'investissement réalisé dans l'enseignement reste vain. Le souci d'égalité des chances n'est, le plus souvent que mots vides de contenu : lorsqu'une personne handicapée est en lice avec de nombreux autres candidats, il ne sera jamais dit et reconnu qu'elle n'est pas retenue en raison de son handicap. Les recruteurs sauvent ainsi la face et la discrimination reste prudemment cachée.

L'accès au travail est entravé par une série d'obstacles. Les plus évidents sont d'ordre matériel, comme des problèmes d'aménagement des espaces de travail et de déplacement. D'autres, non moins importants, relèvent des préjugés sur les capacités et dispositions des personnes handicapées. Ainsi, on limitera souvent les offres à des emplois comme standardiste ou encodeur au détriment d'autres possibilités. Les obstacles administratifs ne sont pas les moindres car ils peuvent mettre en danger la sécurité financière même des personnes concernées. L'acceptation d'un emploi, pour lequel on ne sait pas au départ s'il conviendra vraiment, peut mettre en péril une série de droits et d'aides indispensables, au prétexte que l'on a maintenant les moyens de faire face aux difficultés de l'existence. Une grande partie de l'aide sociale est basée sur le critère des revenus, de sorte qu'on se retrouve parfois davantage « handicapé » avec un emploi que sans. Avoir un emploi est une chose; encore faut-il, si on le perd (par exemple parce qu'il apparaîtrait après quelques semaines qu'il ne convenait pas), ne pas se retrouver dans une situation pire qu'auparavant. On peut également craindre que la politique d'activation des personnes handicapées, liée à l'état social actif, ne mette en danger l'allocation de la personne qui ne pourra apporter la preuve qu'elle a déployé tous les efforts nécessaires pour trouver un emploi. Le problème n'est pas seulement celui de l'adéquation des normes légales et administratives aux réalités et contraintes de la vie. Pour protéger ses droits, il faut pouvoir s'y retrouver dans le dédale des règles et la masse des papiers à remplir. C'est notamment pour cette raison qu'il est proposé de réaliser un livret aussi clair que possible expliquant les bonnes pratiques à adopter à l'égard des personnes handicapées, en particulier pour les questions de travail (comment mener un entretien d'embauche par exemple).

Les difficultés liées à l'accès au travail illustrent le sentiment d'un hiatus entre d'une part l'expérience vécue et la trajectoire personnelle et d'autre part le système, avec ses règles légales ou techniques et ses schémas culturels. S'affranchir de ces schémas pour construire leur propre projet est la voie que certains ont choisie pour ne pas « partir perdant ». L'une n'a pas hésité à faire appel à un « coach-projet » travaillant en dehors du secteur du handicap pour trouver un emploi improbable si elle avait suivi les ornières habituelles. Une autre, qui concède que ce n'est pas à la portée de toutes les bourses, a délibérément choisi la piste militante plutôt que celle de l'emploi et s'en trouve beaucoup plus intégrée. Travailler pour gagner sa vie est une voie, s'engager pour agir sur les conditions de vie des personnes handicapées en est une autre qui procure du sens à l'existence et permet de se découvrir des compétences insoupçonnées. Le rôle des associations est, à cet égard, essentiel.

La dignité des personnes handicapées est de prendre leur place dans la société et d'être, si elles le peuvent, aux commandes de leur propre existence. Cela suppose une égalité morale effective entre elles et les personnes valides de leur environnement et donc une transformation du rapport entre les unes et les autres, à plusieurs niveaux. L'égalité morale est fondée sur le respect et la réciprocité. Le respect réclame de ne pas réduire la personne handicapée à sa déficience. Car la déficience n'est qu'une caractéristique, physique ou mentale, mais toujours aussi socialement construite, qui caractérise la personne qu'on

ne devrait donc jamais appeler par le substantif « handicapé ». La réciprocité peut, sans complexe, reposer sur une base objective : les personnes handicapées suscitent de l'emploi, des biens et de la richesse, elles font marcher l'économie et stimulent l'innovation technologique, elles font tourner la machine économique autant que les autres. Qu'elles en aient ou non du mérite ne pèse guère dans le bilan. En exige-t-on de la personne valide quand elle produit, consomme ou circule ? Plus encore que des richesses matérielles, c'est l'humanité même des personnes handicapées, réalisée et révélée dans ce qu'elle a de plus profond par l'épreuve du handicap, qui enrichit l'humanité de celles et ceux qui travaillent pour et avec elles, et suscite du sens pour la vie d'autrui. « Ce sont les personnes handicapées qui ont changé le cours de ma vie et m'ont permis de découvrir mes propres compétences » : beaucoup pourraient dire la même chose que ce participant à la table ronde finale. Qui accompagne qui ? finit-on pas se demander.

Des personnes valides et des pouvoirs publics, on réclame surtout un brin de modestie : faire le petit effort d'admettre et de comprendre l'intelligence et, osons le dire, la force des personnes handicapées, de reconnaître qu'elles connaissent elles-mêmes, mieux que quiconque, leurs limites et leurs possibilités. Leur faire un peu plus confiance.

Dans son livre *Vies ordinaires, vies précaires* (*La Revue nouvelle*, janvier 2008), Guillaume le Blanc distingue la précarité vitale de la précarité sociale. Résultant de notre finitude, la première nous échappe, nous n'en sommes pas maîtres et ne pouvons rien y faire. Les uns sont seulement plus chanceux que les autres. La seconde est scandaleuse car elle ne nous échappe pas. En somme, ce dossier a étudié cette précarité sociale qui ne nous échappe pas et à laquelle nous ne pouvons donc nous résigner. En cela, sans rien perdre de leur validité, les propos scientifiques et universitaires prennent une dimension morale et politique et s'adressent à la responsabilité autant qu'à l'intelligence. En construisant leurs analyses d'une manière qui éclaire le problème sous un jour qui n'est pas celui du sens commun et des clichés, en les discutant, en les confrontant à l'expérience, et enfin en les confiant aux pages de *La Revue nouvelle*, universitaires et spécialistes qui ont contribué à ce dossier jouent leur rôle de médiateur dans le débat public. ■

En clôture de ce dossier, le Département de psychologie de la Faculté de médecine et le comité de rédaction de *La Revue nouvelle* tiennent à remercier les personnes qui ont pris une part active lors de la journée d'études, organisée en décembre 2007 aux Facultés universitaires Notre-Dame de la Paix :

Michel Hérin, doyen de la Faculté de médecine des FUNDP, pour son soutien

Jean Pierre Nicaise, président de la FISSAAJ (Fédération des institutions et services spécialisés d'aide aux adultes et aux jeunes) et Pierre Reman, directeur de la Fopes, pour la présidence des séances

ainsi que les intervenants à la table ronde :

Bernadette Devaux, CFP Espace Formation;
Agnès Lemoine et Gérard Sylvestre, Altéo
Philippe Servais, IMP St François à Bouge;
Jean-Luc Strale, AWIPH;
Murielle Timmermans, APEF (Association paritaire pour l'emploi et la formation)